

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
879^{EME} RÉUNION
11 SEPTEMBRE 2019
ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.1 (DCCCLXXIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité, sous la présidence du Royaume du Maroc, lors de sa 879^{ème} réunion, tenue le 11 septembre 2019, sur les actes de violence xénophobe contre les migrants africains en Afrique du Sud.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Notant la déclaration faite par le Représentant permanent de la République d’Afrique du Sud auprès de l’Union africaine, S.E. l’Ambassadeur Ndumiso Ntshinga, sur les récents actes de violence xénophobe contre d’autres africains dans certaines parties de l’Afrique du Sud;

Rappelant les décisions antérieures du Conseil sur la violence xénophobe, en particulier le communiqué de presse PSC/PR/COMM.1 (DIII), adopté lors de sa 503^{ème} réunion, tenue le 30 avril 2015, dans lequel le Conseil avait recommandé la convocation d’une session spéciale, consacrée à la question de la migration et des défis connexes, en vue de renforcer les efforts collectifs de l’Afrique pour trouver des solutions globales et durables à la violence xénophobe;

Exprimant ses sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie à la suite d’actes de violence xénophobe dans certaines parties de l’Afrique du Sud, **souhaitant** un prompt rétablissement pour ceux qui ont été blessés et **exprimant** sa solidarité avec les victimes des récents actes de violence xénophobe en Afrique du Sud;

Réaffirmant son engagement et sa disposition de continuer à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement sud-africain, dans sa détermination résolue à régler cette situation, à travers la promotion de solutions africaines aux problèmes africains, y compris le recours aux principes pertinents de l’UA;

Rappelant tous les instruments de l’UA et internationaux pertinents, y compris la Déclaration universelle des droits de l’homme et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui garantissent leurs droits fondamentaux, y compris la liberté de circulation;

Agissant en vertu de l’article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Condamne avec la plus grande fermeté** les récents actes de violence xénophobe contre es migrants étrangers vivant en Afrique du Sud, qui ne peut être justifiée en aucune circonstance; **exprime son rejet total** de la xénophobie, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations sur le continent;
2. **Condamne également avec la plus grande fermeté** les cas de violence par représailles signalés à l’encontre de ressortissants sud-africains et de leurs biens dans d’autres pays du continent, et **lance un appel pressant** aux peuples et aux Gouvernements des pays concernés de faire preuve de la plus grande retenue possible et d’éviter toute action de nature à aggraver la situation actuelle;

3. **Félicite** le Gouvernement sud-africain pour sa détermination à empêcher une nouvelle escalade de la situation et **exhorte** le Gouvernement sud-africain, avec les tous les pays concernées, à prendre toutes les mesures nécessaires, de manière collective, pour s'attaquer de manière globale aux causes profondes fondamentales des actes de violence xénophobe; à cet égard, **souligne** le fait que les récents événements survenus en Afrique du Sud, soulignent, encore une fois, l'urgence et la nécessité pour l'UA de prendre des mesures concrètes pour apporter une réponse collective et globale à la recherche de solutions durables pour régler la question de la xénophobie au niveau continental, sur la base de la nécessité du renforcement de la coordination et de la coopération ;
4. **Félicite également** tous les États membres qui collaborent déjà étroitement avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour remédier à la situation actuelle et **encourage** tous les autres États membres dont les ressortissants vivent en Afrique du Sud à s'engager et à collaborer avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud ;
5. À cet égard, et en appui aux actions en cours entre les Gouvernements de l'Afrique du Sud et des pays concernés, **souligne** la nécessité pour tous les États membres de soutenir ces actions et de contribuer à prévenir l'escalade de la situation; et **souligne également** que les médias sociaux doivent jouer un rôle constructif en vue d'apaiser les tensions au sein des communautés;
6. **Reconnaît pleinement** les préoccupations légitimes du peuple du Gouvernement de l'Afrique du Sud et les défis socio-économiques auxquels il est confronté pour s'attaquer à la question des migrants sans papiers qui vivent dans le pays, **exhorte** le Gouvernement sud-africain et les pays concernés à assurer la protection de tous les ressortissants étrangers et de leurs biens de toute forme d'attaque, conformément aux instruments de l'UA et internationaux, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;
7. **Souligne** l'importance de s'attaquer de manière globale aux causes profondes fondamentales sous-jacentes de la xénophobie en Afrique; et, dans ce contexte, **souligne** la nécessité pour les États membres de renforcer davantage leurs capacités nationales d'alerte et de réponse rapides, ainsi que de partager leurs expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la xénophobie;
8. **Souligne** la nécessité de renforcer la coordination et la coopération, en particulier entre les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil, pour régler la question de la migration irrégulière;
9. **Demande** au Président de la Commission de l'UA d'interagir pleinement avec le Gouvernement sud-africain sur les récents actes de violence xénophobe, afin d'évaluer la situation des migrants africains dans ce pays, y compris les mesures prises par le Gouvernement sud-africain, et **exhorte** la Commission de l'UA à accélérer la tenue d'une Conférence

continentale, en collaboration avec les Etats Membres de l'UA, qui servira de plate-forme à tous les États membres de l'UA pour souligner de manière approfondie la question de la xénophobie, y compris ses causes profondes, en vue de trouver une approche continentale collective sur la meilleure voie d'éviter sa réapparition sur le continent; **demande en outre** au Président de la Commission de l'UA de faire rapport sur les conclusions de la Conférence, au Conseil, ainsi qu'à la Conférence de l'UA ;

10. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-09-11

Peace and Security Council 879th Meeting 11 September 2019 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security Council (PSC)

African Union Commission

<https://archives.au.int/handle/123456789/6864>

Downloaded from African Union Common Repository